

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20231115-2023-56-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2023

Publication : 20/11/2023

OBJET :
**Remplacement d'un
représentant de Seine
Grands Lacs à
l'Association nationale
des élus des bassins
(ANEB)**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le neuf novembre, se sont réunis à 16h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Philippe GOUJON,

Patrice LECLERC,

François-Marie DIDIER,

Christophe NAJDOVSKI,

François VAUGLIN

Au titre du Conseil de Paris :

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Denis LARGHERO,

En téléconférence :

Josiane FISCHER,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde BEDREDDINE,

Frédéric MOLOSSI,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

En téléconférence :

Jean-Pierre BARNAUD

Laurence COULON

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,

Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Régis SARAZIN

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 31

En exercice 31

Présents à la
Séance 18

Représentés
par mandat 5

Absents 8

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :
Annie DUCHENE

Étaient absents excusés :

Sylvain RAIFAUD,
David ALPHAND,
Jean-Noël AQUA,
Pierre RABADAN,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAULT,
Mohamed CHIKOUCHE,

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Vincent BEDU donne pouvoir à Patrick OLLIER
Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Chantal DURAND
Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à François VAUGLIN
Dan LERT donne pouvoir à Patrick OLLIER
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO

La majorité des membres étant présente,

Monsieur BEDREDDINE a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

L'Association nationale des élus des bassins (ANEB) poursuit trois objectifs :

- ✓ Sensibiliser le plus largement possible sur l'importance des politiques de l'eau, notamment face à l'urgence des changements climatiques ;
- ✓ Exiger et accompagner la mise en place d'une gestion globale de l'eau par bassin versant ;
- ✓ Défendre et décliner les principes de solidarité entre les territoires.

Elle rassemble des élus d'EPTB, d'établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE), de syndicats de rivière, de collectivités locales, de commissions locales de l'eau (CLE), de parlementaires, ainsi que des membres institutionnels, issus de collectivités territoriales, d'associations, d'organismes techniques et scientifiques.

L'EPTB Seine Grands Lacs dispose de deux représentants titulaires et de deux suppléants au sein de l'ANEB.

Par délibération n° 2021-87/CS en date du 9 novembre 2021, le Comité syndical de Seine Grands Lacs a désigné les représentants suivants :

TITULAIRES :

M. Frédéric MOLOSSI
M. Denis LARGHERO

SUPLÉANTS :

M. François VAUGLIN
Mme Valérie MONTANDON

Par courrier daté du 19 janvier 2023, Madame MONTANDON a informé Monsieur le Président OLLIER de sa démission du Comité syndical. Il convient donc de désigner un nouveau représentant suppléant de Seine Grands Lacs au sein de l'ANEB. Dans ce cadre, il est proposé de désigner Monsieur François-Marie DIDIER.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU la délibération du comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs n° 2021-87/CS en date du 9 novembre 2021, portant désignation des représentants titulaires et suppléants du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs à l'Association nationale des élus des bassins ;

VU le courrier daté du 19 janvier 2023 adressé par Madame Valérie MONTANDON à Monsieur le Président OLLIER pour lui faire part de sa démission du Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs ;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un nouveau représentant suppléant du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs au sein de l'Association nationale des élus des bassins ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article unique : **DÉSIGNE** Monsieur François-Marie DIDIER comme représentant suppléant du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs, au sein de l'Association nationale des élus des bassins, en remplacement de Madame Valérie MONTANDON.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr